

CONTRAT NATURA 2000

ENTRETIEN D'UNE ZONE HUMIDE EN FAVEUR DU VISON D'EUROPE

Contexte :

La commune de Pons s'est engagée dans le cadre d'un contrat Natura 2000, lors de l'appel à projet de 2025, pour l'entretien d'une zone humide en faveur du Vison d'Europe, une espèce d'intérêt communautaire classée en danger critique d'extinction.

Les parcelles cadastrales concernées, appartenant à la commune, sont la AI420 et très partiellement la AI419 sur sa frange sud-est, située en amont de Marjolance, sur le site Natura 2000 « Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents ».

Ces parcelles sont concernées par un plan simple de gestion de 2021, dans le cadre du LIFE VISON.

Objectifs :

- Contenir la dynamique de boisement et de roncier de la phragmitaie/cariçaie, en maintenant l'ouverture du milieu par traitement des ligneux.
- Préserver les habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire.
- Maintenir les habitats associés (mégaphorbiaies, cariçaies, roselières) dans un bon état.

Actions :

L'action concernée par ce contrat Natura 2000 est d'entretenir une zone humide sur une superficie de 30 ares en bord de Seugne.

L'entreprise VALCORE a effectué les travaux, lors d'interventions du 6 au 8 octobre 2025. Un broyeur exportateur, de faible portance pour préserver le sol, a été utilisé pour réaliser les interventions.

Un chemin d'accès a été réouvert, car la parcelle était entourée de fourrés hygrophiles (formations végétales arbustives), de ronciers et d'un réseau hydrographique dense (la Seugne à l'Est et d'annexes hydrauliques au nord et au sud, plus ou moins séchantes en période estivale). L'entreprise a emprunté une ancienne voie communale, surélevée par rapport au lit majeur de la Seugne, mais a constaté qu'une partie du remblai de ce chemin avait été évacuée (à l'époque). Cela n'avait pas pu être observé lors des phases de terrain précédentes, car ce chemin était recouvert d'une végétation ligneuse dense. L'entreprise a donc créé une pente aménagée, à l'aide d'une pelle de 20 tonnes, pour permettre l'accès à la parcelle concernée par le projet.

La parcelle a ensuite fait l'objet d'un débroussaillage pour retirer les ligneux, puis d'un broyage de ceux-ci et de la strate herbacée. Les produits de coupe ont été exportés. A noter qu'il y avait eu une forte dynamique de développement de ligneux (arbustes et ronciers) en un an de temps.

Les fourrés hygrophiles et la ripisylve le long de la Seugne ont été conservées.

Des barrières de sécurité de type HERAS ont été installées par la commune de Pons le jeudi 9 octobre, pour que les accès réalisés et la parcelle entretenue ne deviennent pas des sites de dépôts illégaux de déchets.

Une affiche plastifiée indiquant la mission du projet et mentionnant l'organisme cofinanceur (fonds FEADER) a été posée sur ces barrières, en complément de l'affiche du projet communiquée sur les réseaux sociaux et le site internet de la commune.

Ci-dessous des images aériennes et au sol du site avant/après intervention (source SYMBAS).



Figure 1 : vue aérienne avant intervention - juin 2023



Figure 3 : vue aérienne avant intervention - avril 2025



Figure 2 : vue aérienne avant intervention - février 2025 - source LPO



Figure 4 : vue aérienne après intervention - octobre 2025

Légende :



-  Zone d'intervention
-  Chemin d'accès



Figure 5 : avant intervention – mars 2025



Figure 7 : avant intervention - octobre 2025



Figure 6 : avant intervention - mars 2025



Figure 8 : avant intervention - octobre 2025



Figure 10 : broyeur exportateur en intervention – octobre 2025



Figure 9 : après intervention - chemin d'accès et rampe aménagée - octobre 2025



Figure 12 : après intervention - octobre 2025



Figure 11 : barrière de sécurité au niveau du chemin d'accès, avec affiche plastifiée du projet - octobre 2025